

Ce lundi, s'est tenue en multilatérale la réunion relative à la revalorisation de l'Indemnité de Fonction et d'Objectif (IFO) pour l'année 2025.

En préambule, **l'UFAP UNSa Justice** indiqué que cette réunion arrivait très tardivement dans le calendrier et a interrogé la DAP quant à la date de mise en paiement de ces indemnités. Cette dernière nous a répondu que les régularisations devraient pouvoir s'opérer courant octobre.

Décidément, lorsqu'il s'agit de sortir l'argent, l'administration a du mal à payer ses agents en temps et en heure, qu'à leur retirer des jours de carence ou des 30^{ème} exécutées dans les plus brefs délais.

Lors de la présentation de la cartographie des différentes IFO attribuées au CDC, **l'UFAP UNSa Justice** a constaté l'absence du poste « Criminalité organisée en DISP » et a réclamé qu'il soit rajouté à la nomenclature au même titre que celui d'Officier Interrégional à la Sécurité. Nous avons ensuite renouvelé nos exigences d'augmentations déjà évoquées en 2024 : une revalorisation pour les agents affectés sur les postes suivants :

- Les adjoints au Chef ERIS et chefs de section : en effet le passage en catégorie A a lourdement impacté leur pouvoir d'achat suite à l'arrêt du paiement de leurs heures supplémentaires (~530h/an/officier). Une compensation via l'IFO est donc légitime afin de valoriser leur métier, leur expertise et disponibilité quasi permanente.
- Les Délégués Interrégionaux du Renseignement Pénitentiaires (DIRP) et les Officiers Traitant des Sources Humaines (OTSH), devraient bénéficier d'une IFO, à minima, égale à celle des DLRP. Il est temps que la spécificité de leurs missions et de leurs analyses soient reconnues.
- Les officiers « **Criminalité Organisée** au DSD » devraient obtenir la même IFO que les DLRP.

Pour conclure et dans la continuité de ses revendications, **l'UFAP UNSa Justice** a rappelé que les officiers restés en catégorie B devaient bénéficier de la même IFO que les Capitaines de classe normale. Les différences de pouvoir d'achat entre agents logés et non logés doivent s'examiner et les personnels du corps de commandement détenant les monitorats et dispensant des sessions de formation doivent pouvoir bénéficier d'une modulation de leur IFO.

L'UFAP UNSa Justice reviendra vers vous dès que les arbitrages définitifs seront connus.

Pour l'UFAP UNSa Justice
La secrétaire Nationale,
Eléonore SCHREINER